

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'éducation, de
l'enseignement supérieur, de la
jeunesse et des sports

N° 74-2017

Papeete, le 27 juin 2017

RAPPORT

Relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'Établissement d'Achats Groupés et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

par monsieur et madame les représentants Félix FAATAU et Isabelle SACHET

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les représentants,

Par lettre n° 3632 PR du 12 juin 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'Établissement d'Achats Groupés et affectation de son résultat.

Initialement créé sous la forme d'un établissement public administratif par la délibération n° 85-1013 AT du 7 février 1985, l'Établissement d'achats groupés (EAG) est devenu un établissement public industriel et commercial depuis le 1^{er} janvier 1997. Il a pour mission d'acheter et de céder des produits et des services destinés aux personnes publiques et aux organismes de statut privé assurant une mission de service public, notamment aux établissements d'enseignement, aux communes, aux services publics et aux organismes péri et post-scolaires.

Le document qui est présenté à notre appréciation a été examiné par le conseil d'administration de l'établissement dans sa séance du 18 mai 2017. L'assemblée, en la personne de Mme Joëlle FREBAULT, est représentée au sein dudit conseil.

1- Les moyens de l'Établissement

1.1 Les moyens humains

Les effectifs réels, appréciés au 31 décembre de chaque année, ont évolué de la façon suivante sur les sept derniers exercices :

| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|
| Effectifs | 14 | 13 | 13 | 12 | 12 | 8 | 8 |

1.2 Les moyens financiers

Les moyens financiers mis à la disposition de l'établissement depuis trois ans, ont évolué comme suit :

| Désignation | Année 2014 | | Année 2015 | | Année 2016 | |
|---------------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|
| | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % |
| Subventions du Pays | 10 000 000 | 5,98 | 100 000 000 | 18,78 | 0 | 0 |
| Ressources propres | 157 355 874 | 94,02 | 432 422 107 | 81,22 | 413 431 149 | 100 |
| TOTAL | 167 355 874 | 100 | 532 422 107 | 100 | 413 431 149 | 100 |

Les ressources propres proviennent principalement et directement de l'activité de l'établissement à travers les ventes de marchandises et de prestations de service.

En outre, il importe de souligner que l'établissement a exceptionnellement perçu, en 2014 et 2015, une subvention de fonctionnement du Pays. Mais, comme pour les autres années, en 2016, l'établissement a financé ses coûts de fonctionnements annuels par ses propres ressources.

Dans l'objectif de se reconstituer de la trésorerie, l'établissement étant propriétaire de son ensemble immobilier, prévoit de le vendre au Pays.

2- Les faits marquants de l'exercice 2016

L'année 2016 pour l'établissement s'articule dans la poursuite de son redressement financier démarré en 2015 et de son augmentation d'activité rentable. Pour ce faire, la restauration de l'image de l'établissement a été maintenue afin de rassurer et de redonner confiance aussi bien aux acheteurs publics qu'aux fournisseurs.

Par ailleurs, un travail de prospection commerciale a été engagé en 2016, visant à faire intervenir l'EAG sur d'autres sphères d'acheteurs publics que celle de l'éducation. Ainsi, la part de chiffres d'affaires du Pays est d'environ 41 %, en augmentation par rapport aux années passées. Certains services de l'État ont commencé à solliciter l'établissement même si leur participation reste minime.

Sur le plan administratif, des textes ont été pris en 2016 pour améliorer le fonctionnement de l'établissement :

- l'arrêté n° 1696 CM du 28/10/2016 portant autorisation exceptionnelle et provisoire d'ouvrir, à toute personne morale et physique, la vente d'articles du stock de l'établissement. Ce texte a permis à l'établissement de rendre attractif la vente de son stock d'ouvrages et de le proposer au grand public ;
- la délibération n° 13/2016/EAG du 15/12/2016 créant la commission des marchés de l'établissement. Cette commission formulera son avis sur les marchés de fournitures, de services dont les montants sont supérieurs aux seuils définis par les textes régissant les marchés publics passés pour le compte du Pays. Ce dispositif permettra ainsi à l'établissement de lancer des appels d'offres.

Depuis la mise en place du plan de départ volontaire de 2015, l'effectif de l'établissement est passé de 12 en 2013 à 8 en 2016. L'effectif a réduit et l'activité a augmenté, l'établissement a ainsi été contraint d'adapter son organisation face à cette situation.

3- Examen du compte financier

3.1 Les grandes masses

À la clôture de l'exercice 2016, le compte financier se présente comme suit :

| | SECTION FONCTIONNEMENT | SECTION DE CAPITAL | TOTAUX |
|-----------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| RECETTES | 413 431 149 | 1 043 960 | 414 475 109 |
| DÉPENSES | 419 201 802 | 0 | 419 201 802 |
| TOTAUX | - 5 770 653 | 1 043 960 | - 4 726 693 |

3.2 Les éléments déterminants du résultat

| Charges 2016 | | Produits 2016 | | Résultats intermédiaires | |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|--------------------------|-------------|
| Charges d'exploitation | 414 845 354 | Produits d'exploitation | 413 104 175 | Résultats d'exploitation | - 1 741 179 |
| <i>Dont frais du personnel</i> | 44 731 313 | | | | |
| Charges financières | 1 230 000 | Produits financiers | 0 | Résultat financier | - 1 230 000 |
| Charges exceptionnelles | 18 900 | Produits exceptionnels | 326 974 | Résultat exceptionnel | 308 074 |
| Impôt sur les sociétés | 3 107 548 | | 0 | Impôt sur les sociétés | - 3 107 548 |
| Solde créditeur (bénéfices) | 0 | Solde débiteur (pertes) | 5 770 653 | | 5 770 653 |
| TOTAL | 419 201 802 | TOTAL | 419 201 802 | TOTAL | 0 |

L'évolution du résultat de l'établissement sur les 3 dernières années est la suivante :

| Désignation | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|---------------------|-------------------|--------------------|
| Résultat d'exploitation | - 39 059 260 | - 4 686 237 | - 1 741 179 |
| Résultat financier | 0 | - 966 917 | - 1 230 000 |
| Résultat exceptionnel | 6 244 610 | 58 262 146 | 308 074 |
| Impôt sur les sociétés | - 322 400 | - 409 258 | - 3 107 548 |
| Résultat net de l'établissement | - 33 137 050 | 52 199 734 | - 5 770 653 |

L'évolution de l'activité sur 3 ans se traduit de la façon suivante (en F CFP) :

| Désignation | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------------------------|--------------|-------------|-------------|
| Achat de marchandises et services | 122 792 564 | 382 493 154 | 353 594 437 |
| Transports sur ventes | 508 809 | 3 742 748 | 3 899 541 |
| Charges du personnel | 61 469 109 | 69 313 668 | 44 731 313 |
| Recettes | 149 771 251 | 365 356 052 | 412 726 814 |
| Stocks | 74 928 984 | 70 664 599 | 65 415 239 |
| Restes à recouvrer – clients | 115 672 277 | 62 969 332 | 46 550 441 |
| Fonds de roulement | - 44 548 383 | 14 342 114 | 9 615 421 |

On notera notamment que :

- Les frais de transport de marchandises vers les îles sont entièrement pris en charge par l'EAG pour permettre aux îles éloignées d'avoir les marchandises au même prix que Papeete, quelle que soit la destination en Polynésie française.
- Les charges de personnel ont diminué passant de 69,3 millions F CFP en 2015 à 44,7 millions F CFP en 2016, qui se justifie par le coût des départs volontaires de 4 agents de l'établissement réalisé et comptabilisé en 2015.

4- Affectation du résultat

La délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2015 n'ayant pas été rendue exécutoire par l'assemblée de la Polynésie française au moment de la clôture du compte financier de l'exercice 2016 par les services de la Paerie de la Polynésie française, il convient cette année de procéder à l'affectation cumulée des résultats des exercices 2015 et 2016.

Ainsi, la section de fonctionnement présentant un **résultat global cumulé au 31 décembre 2016** de **46 429 081 F CFP** (résultat excédentaire 2015 de 52 199 734 F CFP et résultat déficitaire 2016 de 5 770 653 F CFP), est affecté :

- au compte 119 « report à nouveau-solde débiteur », pour un montant de 30 129 252 F CFP ;
- au compte 1068 « autres réserves », pour un montant de 16 299 829 F CFP.

Le résultat global déficitaire du compte financier de l'exercice 2016 d'un montant de 4 726 693 F CFP vient diminuer le fonds de roulement de l'établissement pour le porter à un montant de **9 615 421 F CFP** incluant une provision pour dépréciation de stocks d'un montant de 8 338 286 F CFP.

TRAVAUX EN COMMISSION

Examiné en commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports dans sa séance du 26 juin 2017, le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'Établissement d'Achats Groupés et affectation de son résultat, a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- Les différentes modalités de recouvrement des dettes de l'établissement, notamment par le déploiement et la diversification de ses missions et de son activité commerciale sur des marchés autres que celui du milieu éducatif. Il a également été indiqué que la vente au Pays du bâtiment hébergeant l'EAG, validée par le conseil d'administration, permettra d'apurer l'ensemble des dettes.
- Le constat du redressement de l'établissement en cours bien que des inquiétudes subsistent, notamment s'agissant des subventions dont devra nécessairement bénéficier l'EAG afin de maintenir sa mission d'aide aux archipels éloignés ou aux petits établissements scolaires. Par ailleurs, a été soulignée l'efficacité de l'ancienne directrice quant au redressement des comptes de l'EAG.

*

* *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'Établissement d'Achats Groupés et affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Félix FAATAU

Isabelle SACHET